



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°D

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS-LES-PINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marianne ROUX - Maire

Date de convocation du conseil municipal : dix avril 2026

Nombre de membres en exercice : 7

Etaient Présents : Madame ROUX Marianne, Monsieur GIORDANO Bernard, Monsieur MONIER Stéphane, Madame NORIS Jennifer, Monsieur VELAY Jean

Etait absente : Madame POREE Clémence représentée par Mr Jean VELAY

Désignation des représentants de la commune de Villebois-les-Pins à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Le Conseil municipal de la commune de Villebois-les-Pins, dûment convoqué, s'est réuni le 28 avril 2026, sous la présidence de Marianne ROUX, Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Villebois-les-Pins au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : Marianne ROUX
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : Jean VELAY
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Madame le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Villebois-les-Pins, le 28 avril 2026.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marianne ROUX

